

CLUB CYCLOTOURISTE DE BRETAGNE/ORGE

Règlement du brevet de 200 kms à allure régulée du 29 avril 2017

Préambule :

Ce règlement est destiné aux participants du brevet organisé par le **CS BRETAGNE CYCLOTOURISME**.

Ce brevet de 200kms, sera pratiqué à allure dite « Modérée », il ne comporte pas de grosses difficultés, à part la distance, qui nécessite une bonne pratique du vélo.

Principes du brevet :

Le brevet bénéficiera « sous réserve » d'un accompagnement d'un ou deux motards, afin de faciliter la progression des cyclotouristes, d'une voiture ouvreuse avec gyrophare qui assure le respect de l'itinéraire, et d'une voiture balai pour le dépannage.

Des cyclotouristes expérimentés, nommés capitaines de route, encadreront les participants au brevet, et seront reconnaissables par le port d'un brassard au bras.

Le brevet comporte plusieurs arrêts collation et le repas du midi au restaurant.

Le **CS BRETAGNE CYCLOTOURISME** s'assure du respect des horaires, départs et arrivées suite aux arrêts, et de la désignation des capitaines de route.

Règles à respecter :

Les cyclotouristes roulent groupés par deux de front au maximum, et en aucun cas ne devront dépasser les capitaines de route qui régulent l'allure.

Les cyclotouristes qui auront des difficultés à suivre l'allure, devront monter impérativement dans la voiture balai.

Les cyclotouristes victimes d'incidents mécaniques, devront monter dans la voiture balai, qui les remontera à l'avant du peloton.

Clauses d'annulation :

Le **CS BRETAGNE** se réserve le droit d'annuler le brevet, faute du nombre de participants ou en raison de très mauvaises conditions météo. Dans ce cas, les organisateurs s'engagent à rembourser les inscrits et à les informer au plus tôt de cette décision. Le site internet du club (csbcyclotourisme.free.fr) comportera une rubrique destinée à informer les participants.

En cas de désistement d'un cyclo, sans raison valable, (maladie, etc), une part forfaitaire de 10,00€ restera acquise au **CS BRETAGNE**.

Signature du participant :